


# CAPACITÉ DE L'ENTREPRISE À HONORER SES ENGAGEMENTS FINANCIERS

NEC / Nouvelle échelle		Ancienne échelle
1+	Excellente ++	3++
1	Excellente +	3+
1-	Excellente	3
2+	Très satisfaisante ++	4+
2	Très satisfaisante +	
2-	Très satisfaisante	
3+	Forte ++	4
3	Forte +	
3-	Forte	
4+	Bonne +	5+
4	Bonne	
4-	Intermédiaire +	
5+	Intermédiaire -	5
5	Fragile	
5-	Assez faible	
6+	Très faible	6
6	Menacée	
6-	Compromise	
7	Très compromise	7
8	Fortement compromise	8 et 9
P	Défaillante	P
0	Non significative	0

 [entreprises.banque-france.fr/cotation](https://entreprises.banque-france.fr/cotation)  
[entreprises.banque-france.fr/nec](https://entreprises.banque-france.fr/nec)

 [entreprises@banque-france.fr](mailto:entreprises@banque-france.fr)

821200 EdF Dicom Studio Création - 07/2021

# NEC

Nouvelle  
échelle  
de cotation



**En 2022**  
VOTRE COTATION  
BANQUE DE FRANCE  
ÉVOLUE

 **BANQUE DE FRANCE** | ENTREPRISES  
EUROSISTÈME

## QU'EST-CE QUE LA COTATION ?

C'est une appréciation sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 1 an à 3 ans.

La cotation Banque de France est une référence commune et reconnue, gratuite pour les entreprises, qui facilite le dialogue entre le prêteur et l'entreprise.

- **Pour les prêteurs :**  
c'est un instrument d'évaluation des risques de crédit
- **Pour le dirigeant :**  
c'est un regard extérieur et impartial sur la situation économique et financière de son entreprise

## CE QUI DEMEURE

- Des fondamentaux inchangés
- Une cotation à dire d'expert

## CE QUI ÉVOLUE

- Une échelle de cotation composée de 22 niveaux (au lieu de 13)
- Des indicateurs et des ratios d'analyse financière supplémentaires

## POURQUOI UNE NOUVELLE ÉCHELLE DE COTATION ?

- Adapter le modèle de cotation Banque de France aux standards européens d'évaluation du risque de crédit
- Répartir plus finement les entreprises sur cette échelle de risque
- Aider les entreprises à mieux comprendre la perception de leur situation par les partenaires financiers
- Contribuer à un meilleur financement de l'économie

## À QUELLE DATE ?

- À partir du 8 janvier 2022

